

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 22 février 2018 à 20 h 30 – lieu : Sainte-Cérotte

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. Affaires Administratives**

- 1.1. Désignation de représentant au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe,
- 1.2. SCOT – définition du périmètre du schéma de cohérence territoriale.

#### **2. Economie**

- 2.1. Zones d'activités de Bessé sur Braye et Saint-Calais : achats de terrains,
- 2.2. Zone d'activité de Vibraye : vente d'un terrain,
- 2.3. Bâtiment blanc, zone du Pressoir : approbation de la vente en crédit-bail.

#### **3. Affaires Financières**

- 3.1. Vote des Comptes de Gestions 2017,
- 3.2. Vote des Comptes Administratifs 2017,
- 3.3. Affectation des Résultats 2017,
- 3.4. Présentation du DOB 2018,
- 3.5. Prestation avec la CRESS – proposition de convention.

#### **4. Bâtiment communautaire**

- 4.1. Hôtel communautaire : proposition de devis pour mission d'études préliminaire.

#### **5. Affaires du Personnel**

- 5.1. Création de poste : animateur du CLS et de la Silver Economie.

#### **6. Informations du Président, des Vices présidents et mandataires**

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 15 février 2018

Date d'affichage : 16 février 2018

Nombre de conseillers :            En exercice    46            Présents    37            Votants    46

#### **Etaient Présents :**

MM. BRETON Jacky, BLOT Jean-Marc, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHAMBRIER-GILLOT David, CHÉRON Michel, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, GRÉMILLON Patrick, HALGRIN Yannick, HARMAND Jean-Loup, HERPIN Jean-Jacques, LACOCHE Jacques, LANDRÉ Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISÉ Guy, REZE Claude, VADE Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GAUTIER Cindy, HÉRISSON Arlette, JUMERT Annie, LAUNAY Marie-Claire, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, RIOTON Marlène, membres titulaires.

#### **Etaient Excusés :**

M. BATARD Gérard donne pouvoir à M. FOUQUET Marc  
M. HUGER Jean-Pierre donne pouvoir à M. BONNEFOY Bernard  
M. LAMBERT Jean-Marc donne pouvoir à M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à M. GASCHET Léonard  
M. SOREL Gilbert donne pouvoir à M. VADE Prosper  
Mme GARDRAT Gisèle donne pouvoir à Mme HÉRISSON Arlette  
Mme GARREAU Aline donne pouvoir à M. CHAMBRIER-GILLOT David  
Mme TEISSIER Monique donne pouvoir à M. BRETON Jacky

Mme Cindy GAUTIER est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON, Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 25 janvier 2018 est approuvé par 36 POUR et 1 ABSENTION.

## **I) Affaires Administratives**

### **1.1 Désignation de représentant au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 25 janvier 2018, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe afin d'appliquer la compétence GEMAPI sur le bassin-versant de l'Huisne.

Conformément aux statuts du syndicat, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'Assemblée décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, par l'application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé :

- Délégué titulaire : Claude REZÉ,
- Délégué suppléant : Alain CARREAU.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** les délégués suivants :
  - o **Délégué titulaire** : Claude REZÉ,
  - o **Délégué suppléant** : Alain CARREAU.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### **1.2 SCOT – définition du périmètre du schéma de cohérence territoriale.**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande émanant de la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe,

Vu l'exposé de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur le périmètre du futur SCOT, composé de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de :

- **PROPOSER** à Monsieur le Préfet de la Sarthe, un périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale composé des collectivités suivantes :
  - o Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise,
  - o Et Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

- **PRÉCISER** que le choix de l'établissement public porteur ainsi que la définition des modalités de gouvernance s'effectueront ultérieurement, dans le cadre d'une concertation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées,

- **CHARGER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille de notifier cette décision au Préfet de la Sarthe et à la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

## II) Economie

### 2.1 Zones d'activités de Bessé sur Braye – achats de terrains.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et notamment la compétence : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Monsieur le Président rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit le transfert des zones d'activités communales aux communautés. Ainsi, la communauté de communes doit acquérir les terrains disponibles situés sur ces zones communales, dans l'objectif de les commercialiser.

ZA de la Borde (Bessé sur Braye)	
N° parcelle	Surface
ZH n°371	6 266 m <sup>2</sup>
ZH n°372	4 456 m <sup>2</sup>
ZH n° 304	3 587 m <sup>2</sup>
	<b>14 309 m<sup>2</sup></b>

ZA les Chapelles (Bessé sur Braye)	
N° parcelle	Surface
ZM 298	1 682 m <sup>2</sup>
ZM 300	1 939 m <sup>2</sup>
	<b>3 621 m<sup>2</sup></b>

Après avoir demandé l'avis préalable auprès de France Domaine, ces services n'ont pas répondu aux sollicitations. En l'absence de réponse, leur avis est réputé donné.

Après concertation entre le Président et le Maire de Bessé-sur-Braye, il pourrait être proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 4,50 € HT le mètre carré.

La commission Economie Emploi, réunie le 14 février 2018, à étudier ce dossier et propose de valider l'acquisition des terrains disponibles dont le détail est listé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** l'acquisition des terrains suivants :
  - ZA de la Borde à Bessé sur Braye :
    - ZH n° 371 pour 6 266 m<sup>2</sup>
    - ZH n° 372 pour 4 456 m<sup>2</sup>
    - ZH n° 304 pour 3 587 m<sup>2</sup>
    - Soit une surface totale de 14 309 m<sup>2</sup>
  - ZA les Chapelles à Bessé sur Braye :
    - ZM n° 298 pour 1 682 m<sup>2</sup>
    - ZM n° 300 pour 1 939 m<sup>2</sup>
    - Soit une surface totale de 3 621 m<sup>2</sup>
- **VALIDE** le prix d'acquisition à 4.50 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 2.2 Zones d'activités de Saint-Calais – achats de terrains.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et notamment la compétence : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Monsieur le Président rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit le transfert des zones d'activités communales aux communautés. Ainsi, la communauté de communes doit acquérir les terrains disponibles situés sur ces zones communales, dans l'objectif de les commercialiser.

**Zone de la Pocherie d'activités à Saint Calais :**

N° parcelle	Surface
A 979	11 297 m <sup>2</sup>
A 1216	2 765 m <sup>2</sup> (Avant bornage)
	<b>14 062 m<sup>2</sup></b> (Avant bornage)

Après avoir été sollicité, France Domaines a répondu ne pas être compétent pour évaluer la valeur de biens transférés d'une collectivité à une autre. En effet, les bases juridiques de l'intervention des Domaines reposent sur les articles L 1311-9 CGCT et L 2241-1 et L5211-37 du CGCT. Or ces articles ne font référence qu'aux acquisitions, cessions (et prises à bail) et les transferts de propriété entre collectivités ne peuvent pas s'analyser comme tels : il s'agit de transferts d'actifs et de la mise en œuvre de dispositifs législatifs ne prévoyant pas l'évaluation domaniale comme condition préalable à ces opérations.

Aussi, après concertation entre le Président et la commune de Saint Calais, il pourrait être proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 1,50 € HT le mètre carré.

La commission Economie Emploi, réunie le 14 février 2018, à étudier ce dossier et propose de valider l'acquisition des terrains disponibles dont le détail est listé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** l'acquisition des terrains suivants :
  - o ZA de la Pocherie à Saint-Calais :
    - A n° 979 pour 11 297 m<sup>2</sup>
    - A n° 1216 pour 2 765 m<sup>2</sup> (avant bornage)
      - Soit une surface totale de 14 062 m<sup>2</sup> (avant bornage)
- **VALIDE** le prix d'acquisition à 1.50 € H.T. le m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

**2.3 Zone d'activité de Vibraye – vente d'un terrain.**

Vu les statuts communautaires,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que les établissements Pompes Funèbres VAUTCARANNE sous l'entité SCI L2A ont proposé d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section AL n° 310 à la zone commerciale du Bray à Vibraye pour une surface globale de 2 000 m<sup>2</sup>.

Il est précisé que nous sommes en attente de la numérotation de la parcelle divisée.

En tenant compte de l'estimation domaniale réalisée par France domaine le 17 octobre 2017, il a été émis un accord de principe sur la vente de ce terrain au prix de 3.60 €uros H.T. le m<sup>2</sup>, soit 7 200.00 HT pour la parcelle.

La SCI L2A ayant accepté le prix de vente de 3,60 €uros H.T. le m<sup>2</sup>, désigne l'étude notariale de Maître HAEUW Christophe, située à Vibraye pour la rédaction de l'acte.

Les frais d'acte sont à la charge du preneur.

Les frais de bornage sont à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente de la parcelle de la Zone Commerciale du Bray à Vibraye, cadastrée partiellement Section AL n° 310 pour une superficie totale de 2 000 m<sup>2</sup> au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T. en faveur de la SCI L2A, en l'étude de Maître HAEUW Christophe, située à Vibraye.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

#### **2.4 Zone du Pressoir de Saint-Calais : vente d'un terrain.**

La Société SAS PROUST représenté par son PDG, Monsieur Johanne PROUST, sollicite :

- L'achat immédiat du lot n° 3 de la copropriété « Le Pressoir », situé à Saint-Calais, parcelle cadastrée Section B n° 1132 et une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 1021, correspondant uniquement à du foncier non bâti pour une superficie de :
  - Parcelle section B n° 1132 : 3 000 m<sup>2</sup>,
  - Parcelle section B n° 1021 : 1 766 m<sup>2</sup>.
    - Soit une surface totale de 4 766 m<sup>2</sup>

En tenant compte de l'estimation domaniale réalisée par France Domaines à 3.50 € le m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de +/- 10 %, la commission économie a évalué la vente de ces terrains à 3.60 Euros H.T. le m<sup>2</sup>.

Par conséquent, il est proposé de céder le terrain au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T., tarif pratiqué sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, vote.

Madame Brigitte FERRAND, membre du conseil ne souhaite pas prendre part au vote, étant concernée par cette vente.

Résultat du vote : nombre de votants : 45

- Pour : 45

- Contre : 0

- Abstention : 0

Il est ainsi entériné :

- **LA VENTE** à la Société SAS PROUST, du lot n° 3 de la copropriété « Le Pressoir » à Saint-Calais, terrain foncier, d'une superficie totale de 4 766 m<sup>2</sup>, cadastré Section B n° 1132 et 1021 au prix de 3.60 le m<sup>2</sup> H.T.,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférant à ce dossier avec la Société SAS PROUST en l'étude notariale de Maître Brocherie/Ferrand/Rondeau-Guérineau, située à Saint-Calais.

#### **2.5 Zone du Pressoir de Saint-Calais : crédit-bail sur bâtiment blanc.**

La Société SAS PROUST représenté par son PDG, Monsieur Johanne PROUST, sollicite :

- Une location sous forme de crédit-bail, du bâtiment blanc n°2 implanté sur la parcelle cadastrée B n° 1021 pour partie d'une contenance de 2 019 m<sup>2</sup> (correspondant au lot n°1 de la copropriété « Le Pressoir » - bâtiment + parking) sur la commune de Saint-Calais.

France Domaines a été sollicité le 19 janvier 2018 pour l'obtention d'une estimation de prix de vente.

En tenant compte de l'estimation domaniale réalisée par France Domaines à 312 000 €, valeur vénale avec une marge de négociation de +/- 10 %, la commission économie a évalué la vente de ce bâtiment au prix de 300 000 Euros.

Par conséquent, il est proposé de céder le bâtiment au prix de 300 000 € sous forme de crédit-bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, vote.

Madame Brigitte FERRAND, membre du conseil ne souhaite pas prendre part au vote, étant concernée par cette vente.

Résultat du vote : nombre de votants : 45

- Pour : 45

- Contre : 0

- Abstention : 0

Il est ainsi entériné :

- **LA LOCATION** du bâtiment blanc n° 2 implanté à la Zone du Pressoir (copropriété « Le Pressoir ») de Saint-Calais à la Société SAS PROUST, sous la forme d'un contrat de crédit-bail aux conditions suivantes :

- Prix du m<sup>2</sup> à 2.13 € H.T.,
- Montant du loyer mensuel et annuel :
  - *Loyer bâtiment mensuel : 1 666.67 € H.T. soit un loyer annuel de 20 000 € H.T.*
  - *Loyer financier mensuel : 133.33 € H.T. soit un loyer annuel de 1 600 € H.T.*
    - Soit un loyer total annuel de 21 600 € H.T.
 (Loyer indexé annuellement selon les données trimestrielles issues de l'INSEE)
- Durée du crédit-bail fixée à 15 ans,
- La valeur d'acquisition finale représente la somme de 324 000 € H.T.,
- Participation de la Société SAS PROUST aux taxes foncières bâtie et non bâtie et l'assurance multirisque du propriétaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de crédit-bail et tous les autres documents s'y afférant avec la Société SAS PROUST en l'étude notariale de Maître Brocherie/Ferrand/Rondeau-Guéryneau, située à Saint-Calais

### **III) Affaires Financières**

#### **3.1 Vote des Comptes de Gestion 2017.**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que les Etats de l'Actif, les Etats du Passif, les Etats des Restes à Recouvrer et les Etats des Restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés par l'exercice 2017 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part pour les budgets suivants :

- ◆ **Budget Principal (délibération n°20180208),**
- ◆ **Budget Annexe Relais Assistance Maternelle (délibération n°20180209),**
- ◆ **Budget Annexe Multi-Accueil (délibération n°20180210),**
- ◆ **Budget Annexe Base de Loisirs (délibération n°20180211),**
- ◆ **Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20180212),**
- ◆ **Budget Annexe Logement Social (délibération n°20180213),**
- ◆ **Budget Annexe Centre de Santé (délibération n°20180214),**
- ◆ **Budget Annexe SPANC (délibération n°20180215),**
- ◆ **Budget Annexe Ordures Ménagères (délibération n°20180216),**
- ◆ **Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20180217),**

- ◆ **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 1 (délibération n°20180218),**
- ◆ **Budget Annexe Aménagement de Terrains ZA du Pressoir 2 (délibération n°20180219),**
- ◆ **Budget Annexe Terrains à Vocation Economique (délibération n°20180220),**
- ◆ **Budget Annexe Zone d'Activités du Bray (délibération n°20180221),**
- ◆ **Budget Annexe Zone Commerciale du Bray (délibération n°20180222),**

### **3.2 Vote des Comptes Administratifs 2017.**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les comptes administratifs de la collectivité concernant l'exercice budgétaire 2017.

Le Conseil est ensuite invité à approuver les comptes administratifs et se prononcer sur leurs conformités avec les comptes de gestion du Comptable sur les budgets suivants :

#### ◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Principal (délibération n°20180223)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 607 144.87 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 373 799.67 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 980 944.54 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

#### ◆ **Vote du Compte Administratif 2017 – Budget Relais Assistance Maternelle (délibération n°20180224)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 11 301.61 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 11 301.61 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

#### ◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Multi-Accueil (délibération n°20180225)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 5 983.44 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 5 983.44 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Base de Loisirs (délibération n°20180226)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 128 445.15 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 128 445.15 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20180227)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 18 339.31 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 18 339.31 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Logement Social (délibération n°20180228)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 5 873.40 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 5 873.40 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Centre de Santé (délibération n°20180229)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 17 594.45 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 5 881.39 €**

*Soit un résultat de clôture déficitaire de - 23 475.84 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.



**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget SPANC (délibération n°20180230)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 5 744.43 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 5 744.43 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Ordures Ménagères (délibération n°20180231)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section d'Exploitation,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 114 093.83 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 114 093.83 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20180232)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 993.63 €**

*Soit un résultat de clôture excédentaire de 993.63 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote :

**Votants : 45**

**Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**◆ Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Aménagement de Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20180233)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €**

*Soit un résultat de clôture de 0.00 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Aménagement de Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20180234)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €**

*Soit un résultat de clôture de 0.00 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget Terrains à Vocation Economique (délibération n°20180235)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €**

*Soit un résultat de clôture de 0.00 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget ZA du Bray (délibération n°20180236)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 585.94 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat déficitaire de 4 046.45 €**

*Soit un résultat de clôture déficitaire de - 3 460.51 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

◆ **Vote du Compte Administratif 2017 - Budget ZC du Bray (délibération n°20180237)**

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, donne le détail article par article de la Section de Fonctionnement,

**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat de 0.00 €.**

Il cite ensuite le détail par programme de la Section d'Investissement,  
**La vue d'ensemble fait apparaître un résultat excédentaire de 42.44 €**  
*Soit un résultat de clôture excédentaire de 42.44 €.*

Monsieur Jacky BRETON, Président de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, quitte la salle afin de ne pas participer à la présente délibération.

Il est alors procédé au vote : **Votants : 45** **Voix pour : 45**

Par conséquent, le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

### **3.3 Affectations des résultats 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M49 et M4,

Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires des résultats d'exécution d'exploitation des comptes administratifs 2017 des budgets suivants :

#### **◆ Affectation du résultat du Budget Principal (délibération n°20180238)**

##### Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	797 845.34 €
au titre de l'exercice arrêté :	-190 700.47 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>607 144.87 €</b>

##### Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	373 799.67 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	152 444.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>373 799.67 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	373 799.67 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	607 144.87 €

#### **◆ Affectation du résultat du Budget Multi-Accueil (délibération n°20180239)**

##### Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	11 637.22 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 11 637.22 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

##### Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	5 983.44 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>5 983.44 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	5 983.44 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Base de Loisirs (délibération n°20180240)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	8 035.05 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 8 035.05 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	128 445.15 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>128 445.15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	128 445.15 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Habitations Légères de Loisirs (délibération n°20180241)**

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	18 804.72 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 18 804.72 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	18 339.31 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>18 339.41 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	18 339.31 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Logement Social (délibération n°20180242)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	1 402.44 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 1 402.44 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	5 873.40 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>5 873.40 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	5 873.40 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Centre de Santé (délibération n°20180243)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	- 4 773.64 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 12 820.81 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>-17 594.45 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	- 5 881.39 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	- 132.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>- 5 881.39 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	- 5 881.39 €
- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (ligne 002)	- 17 594.45 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Relais Assistance Maternelle (délibération n°20180244)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	3 942.27 €
au titre de l'exercice arrêté :	- 3 942.27 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	11 301.61 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>11 301.61 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	11 301.61 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Ordures Ménagères (délibération n°20180245)**

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	47 856.81 €
au titre de l'exercice arrêté :	66 237.02 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>114 093.83 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	114 093.83 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Locations/Ventes de Bâtiments Industriels (délibération n°20180246)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	993.63 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>993.63 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	993.63 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 1 (délibération n°20180247)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Aménagement Terrains ZA Pressoir 2 (délibération n°20180248)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget SPANC (délibération n°20180249)**

Section d'exploitation

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	5 744.43 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>5 744.43 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (ligne 002)	5 744.43 €

◆ **Affectation du résultat du Budget Terrains à Vocation Economique (délibération n°20180250)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	0.00 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	0.00 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	0.00 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

◆ **Affectation du résultat du Budget ZA du Bray (délibération n°20180251)**

Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	4 632.39 €
au titre de l'exercice arrêté :	0.00 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>4 632.39 €</b>

Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement : (Hors restes à réaliser)	- 4 046.45 €
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un besoin de financement :</b>	<b>4 046.45 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,

De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	4 046.45 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	- 4 046.45 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	585.94 €

### ◆ Affectation du résultat du Budget ZC du Bray (délibération n°20180252)

#### Section de fonctionnement

au titre des exercices antérieurs :	- 40 169.79 €
au titre de l'exercice arrêté :	40 169.79 €
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

#### Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement :	42.44 €
(Hors restes à réaliser)	
Solde des restes à réaliser en investissement :	0.00€
<b>Soit un résultat à affecter :</b>	<b>42.44 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité,  
De statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068)	0.00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	42.44 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

### **3.4 Présentation du DOB 2018**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le rapport contient également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) et la structure et gestion de la dette.

Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Messieurs le Président et Vice-Président en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2017, exposent les grandes lignes directrices pour 2018 et ouvrent le débat.

Le 22 février 2018, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2018.

### **3.5 Prestation avec la CRESS – proposition de convention**

Suite au bilan du diagnostic action silver économie, la CRESS propose un accompagnement à la recherche de financements qui permettrait le recrutement d'une personne à temps complet sur la fonction de coordination des actions prioritaires dans le cadre du contrat local de santé et de la silver économie.

La CRESS se donne pour objectif de collecter un idéal de 60 000 € pour la collectivité, ce qui permettrait de prendre en charge les coûts liés au recrutement et de certaines expertises externes nécessaires pour la bonne réalisation de la fonction.

Pour se faire, la CRESS, propose le phasage d'accompagnement suivant :

- *Phase 1 – Priorisation* : appui aux élus de la collectivité dans la priorisation des actions à mener ;
- *Phase 2 : Base du dossier* : rédaction d'un dossier de base à adapter aux exigences de chaque financeur ;
- *Phase 3 : Opportunité de financement* : veille sur les financements permanents et les appels à projets pouvant financer le projet ;
- *Phase 4 : Adaptation du dossier* : la CRESS complètera le dossier de base et mettra en exergue les points saillants pour l'adapter aux critères de chaque opportunité de financement.



Coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 2000 € H.T. + 7 % des financements obtenus.

Après que Monsieur le Président est exposé le projet de convention rédigée par la CRESS, et après en avoir délibéré, l'Assemblée vote :

Nombre de votants : 46 - Pour : 0 - Contre : 41 - Abstention : 5

Le résultat du vote donnant un avis défavorable à ce dossier, il est décidé :

- **DE NE PAS SOLLICITER** la CRESS en 2018, pour l'accompagnement à la recherche de financements permettant le recrutement d'une personne à temps complet sur la fonction de coordination des actions prioritaires dans le cadre du contrat local de santé et de la silver économie (2 x ½ temps),
- **DE NE PAS SIGNER** la convention proposée par la CRESS, tout en précisant que ce dossier pourra être étudié de nouveau en 2019 en fonction de la situation financière de la collectivité et des projets à venir.

## **IV) Bâtiment Communautaire**

### **4.1 Hôtel Communautaire : proposition de devis pour mission d'études préliminaire.**

Monsieur le Président rappelle la délibération 20180109 en date du 25 janvier 2018 qui indique qu'un contact a été pris avec Monsieur Vincent LUCAS, maître d'œuvre à l'EIRL LUCAS – JOUANNEAU avec pour mission, la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour :

- ✓ L'hôtel communautaire en répondant aux objectifs suivants :
  - Optimiser les conditions de travail pour les occupants actuels (agents et élus),
  - Accueillir de nouveaux agents / développement des compétences,
  - Amélioration de certaines fonctionnalités (reprographie, fournitures, salle de convivialité, rangement, local ménage...).

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, la proposition financière reçue du maître d'œuvre, pour ce bâtiment. Le coût s'élève à 2 064.00 € H.T. et comprend un relevé de l'état actuel et une étude de projet.

Il est précisé qu'une étude structure est préconisée afin de s'assurer que le plancher est en capacité d'accueillir les futurs aménagements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à la majorité par 45 POUR et 1 ABSTENTION,

- **D'ENTÉRINER** le devis de Monsieur Vincent LUCAS, maître d'œuvre pour la réalisation d'une étude préliminaire de l'hôtel communautaire avec une extension dans les combles, pour un montant de 2 064,00 € H.T.,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, le devis relatif à ce dossier.

## **V) Affaires du Personnel**

### **5.1 Création de poste : animateur du CLS et de la Silver Economie.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que si l'Assemblée avait décidé de signer la convention avec la CRESS pour l'obtention d'aide financière permettant le recrutement d'un coordonnateur – animateur du Contrat Local de Santé et de la Silver Economie, il aurait été nécessaire de délibérer pour créer le poste en lien avec ces missions.

Etant donné que l'Assemblée a décidé de ne pas donner suite en 2018 à ce dossier, il a été décidé à l'unanimité de ne pas créer d'emploi non permanent de coordonnateur-animateur du Contrat Local de Santé et de la Silver Economie.

## **VI) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires**

Un accord de principe a été émis par 45 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mr Joël PARANT n'a pas pris part au vote, étant intéressé par l'affaire) sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à l'association MOZART au titre de 2018.

### **Prochaines dates de réunions**

<b>Bureau :</b>	13 mars 2018 – 20 h 30 - (hôtel communautaire)
<b>Conseil communautaire :</b>	29 mars 2018 – 20 h 30 à Saint Osmane
<b>Commissions :</b>	<p><b>Commission Communication :</b> 20/02/2018 - 19 h - (hôtel communautaire)</p> <p><b>Commission PLUI :</b></p> <p>- Copil : Mardi 20/02/2018 – 10 h 00 - (hôtel communautaire)  Jeudi 01/03/2018 – 10 h et 14 h - (Conflans sur Anille)  Lundi 05/03/2018 – 14 h 30 - (hôtel communautaire)  Mardi 13/03/2018 – 10 h 00 - (hôtel communautaire)  Lundi 19/03/2018 – 14 h 30 - (hôtel communautaire)  Lundi 26/03/2018 – 10 h 00 - (hôtel communautaire)</p> <p><b>Commission Finances :</b> 27/02/2018 – 20 h 30 – (hôtel communautaire)  06/03/2018 – 20 h 30 - (hôtel communautaire)</p> <p><b>Commission Tourisme :</b> 28/02/2018 – 18 h 30 – (hôtel communautaire)</p> <p><b>Commission Ressources Humaines :</b> 15/03/2018 – 18 h 30 (hôtel communautaire)</p>

#### ➤ **Voirie communautaire - Lancement de la procédure de consultation pour le fauchage et débroussaillage**

Une procédure de consultation sera lancée pour les prestations de fauchage, débroussaillage, sur les communes de Berfay, Dollon, Ecorpain, Marolles Les Saint Calais, Montailié, Saint Gervais De Vic, Semur En Vallon, Vancé, pour une durée de 3 ans.

Cette consultation comprend :

- Une partie Fauchage / Débroussaillage hivernal des fossés pour les communes de Berfay / Dollon / Ecorpain / Montailié / Semur en vallon,
- Une partie Débroussaillage hivernal des fossés pour les communes de Marolles-les Saint-Calais / Saint-Gervais de Vic / Vancé.

## **I) Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire**

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

#### ▶ **Ford transit - Réparation**

Le 12/01/2018, signature du devis avec Garage Dagueuet pour un montant de 307.42 € HT soit 368.90 € TTC

#### ▶ **Centre de Santé – Achat d'un onduleur**

Le 16/01/2018, signature du devis avec Delta Technologie, pour l'achat d'un onduleur pour un montant de 99,00 € HT soit 118,80 € TTC

#### ▶ **Base de loisirs – Réparation du Jumpy**

Le 16/01/2018, signature du devis avec Vibraye Automobile, pour la réparation du Citroën Jumpy pour un montant de 771.99 € HT soit 926.39 € TTC

► **Achat d'une cartouche pour la machine à affranchir**

Le 18/01/2018, signature du devis avec Weburo, pour l'achat d'une cartouche pour un montant de 115,00 € HT soit 138,00 € TTC

► **Base de loisirs – achat de 4 pneus pour le Jumpy**

Le 19/01/2018, signature du devis avec Vibraye Automobile, pour l'achat et le montage de 4 pneus pour un montant de 455,80 € HT soit 546,97 € TTC

► **Aquaclean – Nettoyage en profondeur de la piste**

Le 23/01/2018, signature du devis avec Aquaclean, pour le nettoyage de la piste pour un montant de 5 100 € HT soit 6 120 € TTC

► **Aquaclean – Retraçage et marquage de la piste**

Le 23/01/2018, signature du devis avec Aquaclean, pour le retraçage de la piste pour un montant de 8 100 € HT soit 9 720 € TTC

► **COLAS – Réparation Suite à un accident conflans sur Anille**

Le 23/01/2018, signature du devis avec COLAS, pour la réparation de la route VC4 suite à un accident, pour un montant de 815 € HT soit 978 € TTC

► **Achat de fournitures administratives (commande groupée)**

Le 23/01/2018, signature du devis avec THIREL BUREAU, pour l'achat de fournitures administratives pour plusieurs sites, pour un montant de 480,51 € HT soit 576,61 € TTC

► **Aquaclean – Réparation sur la piste d'athlétisme perméable**

Le 24/01/2018, signature du devis avec Aquaclean, pour le nettoyage de la piste pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC

► **Signaux GIROD – Remplacement du panneau stop sur la zone du pressoir suite à un accident**

Le 25/01/2018, signature du devis avec SIGNAUX GIROD, pour le remplacement du panneau STOP pour un montant de 153,26 € HT soit 183,91 € TTC

► **Base de Loisirs – Achat de cibles, chevalet et flèches**

Le 26/01/2018, signature du devis avec GOLDARCHERY, pour l'achat de cibles, chevalet et flèches, pour un montant de 1 184 € TTC.

► **Prise en charge du Transport des élèves des écoles de Montaillé, Conflans, Ecorpain et Bessé sur Braye au stade de St calais pour la journée du 20 Février**

Le 29/01/2018, signature du devis avec Anille Braye Transports, pour le transport des élèves au stade de St Calais, pour un montant de 590,91 € HT soit 650,00 € TTC.

► **Base de Loisirs – achat d'une alarme**

Le 30/01/2018, signature du devis avec THOREAU, pour l'achat d'une alarme, pour un montant de 129,75 € HT soit 155,70 € TTC.

► **Base de loisirs – Etude préliminaire concernant le projet de construction de locaux de rangement et d'une buvette**

Le 30/01/2018, signature du devis avec le maître d'œuvre LUCAS-JOUANNEAU, pour une étude préliminaire de projet de construction pour un montant de 1 488,00 € HT soit 1 785,60 € TTC

► **Base de Loisirs – Entretien autoportée**

Le 31/01/2018, signature du devis avec BOURDAIN Éric, pour l'entretien autoportée pour un montant de 898,96 € HT soit 1 078,75 € TTC

► **Prise en charge du Transport des élèves de l'école de Dollon à la Base de Loisirs (Enduro)**

Le 31/01/2018, signature du devis avec Transport MAUGER, pour le transport des élèves de l'école de Dollon à la Base de Loisirs, pour un montant de 118,18 € HT soit 130,00 € TTC.

► **Multi accueil – Achat d'un abri de jardin pour stocker les poussettes**

Le 4/02/2018, signature du devis avec Thoreau, pour l'acquisition d'un abri de jardin pour un montant de 1 999,49 € HT soit 2 399,39 € TTC

► **FORD TRANSIT ST CALAIS – Remplacement de pneus**

Le 4/02/2018, signature du devis avec St Calais Poids Lourds, pour le remplacement de pneus pour un montant de 357,76 € HT soit 429,31 € TTC

► **Multi accueil – achats de produits hygiène et entretien**

Le 4/02/2018, signature du devis avec IPC, pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien pour un montant de 725.06 € HT soit 870.07 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20180201	Syndicat Mixte du bassin de la Sarthe (ex IIBS) : désignation des représentants	2018/17
20180202	Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : définition du périmètre	2018/17
20180203	Zones d'activités de Bessé sur Braye : achats de terrains	2018/18
20180204	Zones d'activités de Saint-Calais : achats de terrains	2018/18
20180205	Zone commerciale du Bray à Vibraye : vente de terrain	2018/19
20180206	Zone du Pressoir de Saint-Calais : vente de terrain	2018/20
20180207	Zone du Pressoir de Saint-Calais : crédit-bail sur bâtiment blanc	2018/20
20180208	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Principal	2018/21
20180209	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2018/21
20180210	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Multi-Accueil	2018/21
20180211	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Base de Loisirs	2018/21
20180212	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2018/21
20180213	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Logement Social	2018/21
20180214	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Centre de Santé	2018/21
20180215	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe SPANC	2018/21
20180216	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2018/21
20180217	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Locations/Ventes de Bâtiments Industriels	2018/21
20180218	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 1	2018/21
20180219	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains de la ZA du Pressoir 2	2018/21
20180220	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2018/21
20180221	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Zone d'Activités du Bray	2018/21
20180222	Vote du compte de gestion 2017 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2018/21
20180223	Vote du compte administratif 2017 : Budget Principal	2018/22
20180224	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2018/22
20180225	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Multi-Accueil	2018/22
20180226	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Base de Loisirs	2018/23
20180227	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2018/23
20180228	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Logement Social	2018/23

20180229	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Centre de Santé	2018/23
20180230	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe SPANC	2018/24
20180231	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2018/24
20180232	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2018/24
20180233	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2018/24
20180234	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2018/25
20180235	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2018/25
20180236	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Zone d'Activité du Bray	2018/25
20180237	Vote du compte administratif 2017 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2018/25
20180238	Affectation du résultat 2017 : Budget Principal	2018/26
20180239	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Multi-Accueil	2018/26
20180240	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Base de Loisirs	2018/27
20180241	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Habitations Légères de Loisirs	2018/27
20180242	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Logement Social	2018/27
20180243	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Centre de Santé	2018/28
20180244	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Relais Assistance Maternelle	2018/28
20180245	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Ordures Ménagères	2018/28
20180246	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Locations ou Ventes de Bâtiments Industriels	2018/29
20180247	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 1	2018/29
20180248	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Aménagement de Terrains Zone du Pressoir 2	2018/29
20180249	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe SPANC	2018/30
20180250	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Terrains à Vocation Economique	2018/30
20180251	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Zone d'Activités de la Bray	2018/30
20180252	Affectation du résultat 2017 : Budget Annexe Zone Commerciale du Bray	2018/31
20180253	Débat d'Orientation Budgétaire 2018	2018/31
20180254	Prestation avec la CRESS : proposition de convention	2018/31
20180255	Hôtel communautaire : proposition de devis pour réalisation d'une étude préliminaire	2018/32
20180256	Animateur du Contrat Local de Santé et de la Silver Economie : proposition de création de poste sur un contrat à durée déterminée	2018/32